

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 19 janvier 2022, à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence par téléconférence/vidéoconférence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt du budget 2022**
- 4. Parole au public (séance à huis clos)**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h 25 devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon les mesures sanitaires édictées le 20 décembre 2021 en lien avec la pandémie de COVID-19.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01-024

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- DÉPÔT DU BUDGET

2022-01-025

Dépôt du budget 2022

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux revenus pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Taxes foncières / Compensation | 1 477 572 \$ |
| Paiement tenant lieu de taxes | 16 228 \$ |
| Autres revenus de source locale | 115 888 \$ |
| Transferts | <u>326 730 \$</u> |
| Pour un TOTAL DES REVENUS | 1 936 418 \$ |

ATTENDU QUE les prévisions relatives aux dépenses pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Administration générale | 464 729 \$ |
| Sécurité publique | 164 403 \$ |
| Transport routier | 511 763 \$ |
| Hygiène du milieu | 274 891 \$ |
| Santé et bien-être | 2 000 \$ |
| Aménagement et urbanisme | 145 175 \$ |
| Loisirs et culture | 207 331 \$ |
| Frais de financement | 26 976 \$ |
| Autres activités financières | 139 150 \$ |
| Pour un TOTAL DES DÉPENSES | 1 936 418 \$ |

ATTENDU QUE le tarif de base pour l'eau potable reste le même, soit 190 \$ pour un logement et 250 \$ pour un commerce;

ATTENDU QUE le tarif de base pour la cueillette des ordures et du recyclage reste le même, soit 165 \$ pour un logement et 315 \$ pour un commerce;

ATTENDU QU' un coût de 35 \$ par logement ou local sera chargé pour la taxe parcs et terrain, soit le même coût que les années antérieures;

ATTENDU QU' un coût de 28 \$ par matricule, identique aux années passées, sera chargé pour assurer la continuité d'un Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées;

QUE,

Le taux de la taxe imposée pour l'année 2022 est de 1.2412 dollars par 100\$ d'évaluation réparti ainsi :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| Taxes foncières | 1.0971 \$ |
| Taxes foncières Sûreté du Québec | 0.0818 \$ |
| Taxes foncières service de la dette | 0.0000 \$ |
| Quote-part MRC de Papineau | 0.0543 \$ |
| Taxes foncières bibliothèque | 0.0080 \$ |
| Pour un TOTAL | 1.2412 \$ |

VOTE

| Nom | Fonction | Siège | Pour | Contre |
|---------------------------------|-------------|-------|------|--------|
| M. Maxime Proulx-Cadieux | Maire | | | |
| M. Gaétan Labelle | Conseiller | 1 | X | |
| Mme Danielle Meunier | Conseillère | 2 | X | |
| M. Alexandre Lafleur | Conseiller | 3 | X | |
| Mme Maryse Gougeon | Conseiller | 4 | X | |
| Mme Sylvie Potvin | Conseillère | 5 | X | |
| M. Yves Laurendeau | Conseiller | 6 | X | |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire mentionne les faits saillants du budget et les projets pour 2022 :

Faits saillants du budget et projets 2022

- Mise à jour de la situation actuelle du dossier des égouts et recherche de subventions additionnelles;
- Évaluation de la capacité du réseau d'aqueduc;
- Retour, à l'été 2022, d'un camp de jour de 8 semaines pour les enfants de 5 à 12 ans dont les parents sont payeurs de taxes (résidentielles ou commerciales) à Chénéville;
- Amélioration des communications municipales (calendrier municipal annuel, *Petit Journal Chénéville*, site internet, page Facebook, infolettre, publipostage);
- Travaux pour le projet «Éclairage et aménagement des terrains du Parc Robert-Latour», pour laquelle une subvention a été obtenue en 2021;
- Étude pour rénover et rentabiliser le Centre St-Félix-de-Valois;
- Augmentation de la contribution municipale aux assurances collectives des employés, passant de 50% à 100% (moins la part pour l'assurance invalidité longue durée);
- Mise en place du remplacement des lumières de rues au DEL afin d'améliorer la sécurité et l'économie énergétique dans le cadre du programme d'achat regroupé de la FQM;
- Élaboration de plans et devis pour subvention pour réfection des montées Vinoy Est et Dinel;

- Nettoyage et creusage des fossés du secteur rural;
- Retour de l'Exposition d'Autos qui aura lieu le 17 juillet 2022;
- Instauration d'une nouvelle activité, la Journée des Héros, qui aura lieu le 28 mai 2022;
- Deuxième édition de l'activité de Pâques le 3 avril 2022 dans le décor devant l'église;
- Reprise de l'organisation de l'activité de Noël (auparavant le Noël des enfants, organisé par le *Comité des Sports et des Loisirs de Chénéville Inc.*);
- Plus grande participation à l'activité d'Halloween au village;
- Embauche d'employés étudiants pour le prêt d'équipements sportifs pendant la semaine de relâche scolaire;
- Amélioration de la prévention de la sécurité routière dans la municipalité;
- Développement du projet compost dans la municipalité;
- Réfection du garage adjacent à la mairie;
- Nouvel embellissement du village avec fleurs naturelles et continuité des décors saisonniers devant l'église;
- Participation à l'entente du *Parc des Montagnes noires de Ripon*, permettant aux citoyens d'accéder gratuitement au site toute l'année.

NOUS VOUS INVITONS À VISITER NOTRE SITE WEB ET NOTRE PAGE FACEBOOK

4- PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos selon les mesures sanitaires édictées le 20 décembre 2021 en lien avec la pandémie de COVID-19.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-01-026

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h43.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.